

**N° 2026_030****PROJETS – Demande de subvention du FEDER pour la MSP – Approbation du plan de financement et autorisation de signature**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 17 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 2 mars 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSON, Éric DODET, Raymond DOUARE et Charline MARTINEAU.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 19

Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de construction de la Maison de santé Pluridisciplinaire (MSP), la commune a choisi de mettre en place un système de chauffage et de rafraîchissement par géothermie sur sondes verticales.

Ce projet vise à améliorer la performance énergétique du bâtiment tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, par le recours à une énergie renouvelable locale et durable.

Les travaux consistent en l'installation de sondes géothermiques verticales, d'une pompe à chaleur géothermique, ainsi que des équipements nécessaires à la distribution, la régulation et au suivi énergétique du système.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie communale de transition écologique et contribue aux objectifs du Fond Européens de Développement Régional (FEDER) :

- Performance énergétique : Réduction des coûts de fonctionnement du bâtiment ;
- Énergie renouvelable : Exploitation d'une ressource locale et durable ;
- Empreinte carbone : Diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1111-10 ;



Vu les études préalables de faisabilité pour la géothermie concernant la MSP du 24 février 2024 par le bureau d'étude BSE ;

Vu le marché public de forages, équipements des sondes et réseaux extérieurs notifié à la société PHREATEC le 13 mai 2025 ;

Considérant que dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, la commune de Saint-Ay réaffirme son engagement pour une offre de soins structurée et durable. En concertation avec l'ARS, cet effort vise à renforcer l'accès aux soins tout en répondant aux enjeux post-crise sanitaire et au vieillissement de la population ;

Considérant que la future MSP s'inscrit dans une transition écologique, la commune installe un système de chauffage et de rafraîchissement par géothermie sur sondes verticales ;

Considérant que ce projet s'aligne sur les priorités du FEDER en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics ;

Considérant le tableau de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RECETTES	MONTANT HT	%
Prestations externes : - AMO - MOE	16 740,00 €	4,55%	Subvention FEDER	220 829,38 €	60,00%
Dépenses d'investissement matériel et immatériel : - Réalisation d'un champ de 6 sondes géothermiques verticales, - Travaux de géothermie.	327 231,00 €	88,91%	Subvention Fonds Chaleur Ademe	23 000,00 €	6,25%
Coûts indirects	24 077,97 €	6,54%	Autofinancement	124 219,59 €	33,75%
TOTAL	368 048,97 €	100,00%	TOTAL	368 048,97 €	100,00%

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'APPROUVER le plan de financement du projet ci-dessus ;

D'AUTORISER monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat ; la région et le FEDER pour le projet de la construction de la MSP ;

D'INSCRIRE au budget principal 2026 les crédits correspondants en dépenses et en recettes, selon le plan de financement retenu ;

D'AUTORISER monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 045-214502692-20260302-2026_030-DE



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD